

AFFAIRE N° 36. - Contrats d'honoraires à passer avec le Cabinet BOSSU pour l'étude et la surveillance de travaux communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les contrats d'honoraires à passer avec le Cabinet BOSSU pour les études et la surveillance des travaux communaux suivants :

A - Construction d'un groupe scolaire de 15 classes en extension à l'Ecole des GARÇONS DE LA RIVIERE SAINT-DENIS. -

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-33 du Budget communal 1968.

B - Construction d'un 2ème groupe scolaire de 16 classes (garçons) et 15 classes (filles) au CHAUDRON;

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-23 du Budget de 1968.

C - Construction d'une Mairie à Saint-François.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au chapitre 900 - article 2302-32 du Budget de 1968.

D - Construction d'une Cure à la Délivrance.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 909 - article 2312-08 du Budget de 1968.

E - Construction de 2 classes " ECONOMIQUE " à la Montagne lieudit Ruisseau Blanc

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-01 du Budget de 1967.

F - Construction de 2 classes " ECONOMIQUE " à Bellepierre (Canal du Brûlé).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-01 du Budget de 1967.

G - Construction de 3 classes " ECONOMIQUE " à la Montagne Bème Km.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-01 du Budget Supplémentaire de 1967.

H - Construction d'un Bloc vestiaires-douches à la Piscine du Barchois.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-07 du budget primitif de 1968.

I - Construction d'un groupe scolaire de 30 classes au CAMELIAS (Filles).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-39 du budget primitif de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé le 15 Février 1968
M. le Maire et le Préfet
de la section de la Rivière
par M. A. Ferréol
signé: J. Charvoix*

*Approuvé le 29. 2. 68
M. le Maire et le Préfet
de la section de la Rivière
par M. A. Ferréol
signé: J. Charvoix*

*Approuvé le 16 Février 1968
M. le Maire et le Préfet
de la section de la Rivière
par M. A. Ferréol
signé: J. Charvoix*

*Approuvé le 15 Février 1968
M. le Maire et le Préfet
de la section de la Rivière
par M. A. Ferréol
signé: J. Charvoix*

*Approuvé le 16. 2. 68
M. le Maire et le Préfet
de la section de la Rivière
par M. A. Ferréol
signé: J. Charvoix*